

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 17 JUIN 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 19-DCM-DGS-056

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF & LE 17 JUIN 2019 à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2019

OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES DE SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER - Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL - Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT - Denis CHAMBI – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LE MOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Jean-Marc ILLICH – Nicole ROUX - Lionel RIQUELME - Patrick ROUAS – Frédéric FIORE - Yves PARENT – Olivier DURAND - François MEURIER.

POUVOIRS : Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND ; Dominique ROLLAND à Jean-François PLANES ; Agnès BIASUTTO à Jean-Marc ILLICH ; Viviane TIAR à Hervé STASSINOS ; Magali VINCENT à Cécile GOMEZ ; Jennifer DELI à Yves PARENT ; Nicole VACCA à Frédéric FIORE.

ABSENTS : Valérie AUBRY – Stéphane BELTRA – Agnès MOSCARDINI

SECRETAIRE de SEANCE : Valérie RIALLAND

=====

Madame Valérie RIALLAND donne lecture de l'exposé suivant :

Faisant suite à un travail d'écoute et d'échange mené auprès des associations pradétanes, il nous est apparu qu'une intervention supplémentaire s'avérait nécessaire aux côtés des associations « Energie Forever » et « Arts et Musique » en termes de soutien pour des dépenses liées à leurs différentes actions.

Il s'agit pour la municipalité de concrétiser une nouvelle fois son soutien actif au tissu associatif pradétan qui contribue à plus d'un titre à la qualité de la vie locale dans ses différents secteurs d'intervention.

N° 19-DCM-DGS-056

Ces mesures s'inscrivent en complément des subventions globales de fonctionnement initialement attribuées aux associations lors du Conseil Municipal de vote du budget annuel.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire :

- A procéder à l'attribution des subventions, telles que présentées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de **1 200 €**, (*Mille deux cent euros*), en subventions de fonctionnement, le crédit étant prévu au budget,
- A prendre tous les actes subséquents nécessaires à cette mise en œuvre.

ASSOCIATION	POUR INFORMATION : NATURE DE L'ACTION ASSOCIATIVE LIÉE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
Energie Forever	Education au développement durable	1 000 € <i>Mille euros</i>
Arts et Musique	Ateliers Activités Jeunesse	200 € <i>Deux cents euros</i>
	Total :	1 200 €

L'exposé mis aux voix est adopté à L'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.